

REGLEMENT DU JEU CONCOURS

« Grand Jeu Valeo Rallye Raid d'Amérique du Sud »

ARTICLE 1 – ORGANISATION

La société OSCARO.COM S.A. inscrite au RCS de Paris sous le numéro 434 474 284, dont le siège social est situé 34, Avenue des Champs Elysées 75008 Paris, France ; ci-après dénommée, OSCARO ; et la société VALEO SERVICE inscrite au RCS de Bobigny sous le numéro 306 486 408, dont le siège social est situé 70, rue Pleyel – 93200 Saint Denis, France ; ci-après dénommée, VALEO ; organisent sur <http://www.oscaro.com/> un jeu sans obligation d'achat intitulé « Grand Jeu Valeo Rallye Raid d'Amérique du Sud » qui se déroulera du jeudi 15 octobre 2015 à partir de 00H00 au mercredi 4 novembre 2015 jusqu'à 23H59 (ci-après dénommé « le Jeu »).

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au Jeu est ouverte à toute personne physique majeure, résidant en France Métropolitaine et Corse et disposant du matériel et d'une liaison permettant l'accès à Internet. Sont exclues toutes personnes ayant participé à l'élaboration directe ou indirecte du Jeu, ainsi que les salariés et représentants des sociétés participantes à l'opération et des membres de leur famille.

Celle-ci ne pouvant se faire que par voie électronique sur le site web visé ci-dessus. Aucune personne ne pourra gagner plus d'un lot pendant toute la durée du Jeu.

Toute participation ne respectant pas les conditions et modalités de participation décrites dans le présent règlement, comportant une anomalie (coordonnées illisibles, incomplètes, erronées ou falsifiées), effectuée hors délai ou fondée sur une déclaration mensongère sera considérée comme nulle et entraînera, le cas échéant, la non attribution de la dotation éventuellement gagnée, et ce sans contestation ni réclamation possible de la part du participant.

Les conditions de participation du Jeu sont consultables sur le site www.oscaro.com déposées à la S.C.P. HAUGUEL & SCHAMBOURG, Huissiers de Justice Associés, 14, rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 Paris.

ARTICLE 3 : DOTATION

Le Jeu est organisé conjointement par les sociétés OSCARO et VALEO.

La valeur marchande de la dotation s'élève à 9 980 € HT (neuf mille neuf cent quatre-vingt euros).

Un lot pour 2 personnes « 1 voyage en Argentine et Au Chili de 14 jours/11 nuits » :
2 pays grandioses par leurs paysages et par leur culture en un seul voyage.



Rencontre avec les gauchos.

Navigation afin d'approcher les glaciers Argentins comme le Perito Moreno

Le parc National de Torres del Paine

2 villes mythiques : Ushuaia la ville au bout du monde et Valparaiso au borde du Pacifique.

1. France -> Buenos Aires

Envol pour Buenos Aires. Dîner et nuit à bord.

2. Buenos Aires (déj)

Accueil et transfert en ville pour un déjeuner dans le célèbre Club del Progreso. Tour panoramique du centre-ville: San Telmo, quartier chic et bourgeois où se concentrent boutiques d'antiquaires et maisons coloniales ; la célèbre rue Caminito bordée par ses maisons bigarrées de bois et de zinc ; puis enfin la Recoleta, connu pour le cimetière où repose Eva Péron. Trajet en métro pour rejoindre « la Confiterie Idéal », le café le plus illustre du pays. Installation à l'hôtel pour 2 nuits. Dîner libre. En option : dîner spectacle de tango environ 70 Usd à régler sur place.

3. Buenos Aires & Estancia (bb - déj)

Départ à travers la pampa jusqu' au village pittoresque de San Antonio de Areco, qui a gardé les traditions des Gauchos. Visite du musée du poète gaucho Ricardo Güiraldes et d'une chocolaterie. Déjeuner asado dans une estancia avec un spectacle de « rodéo gaucho ». Retour à l'hôtel et dîner libre.

4. Buenos Aires -> Ushuaia (pc)

Transfert à l'aéroport et envol pour Ushuaia. Accueil et transfert en ville pour un déjeuner-dégustation d'araignée de mer. Navigation sur le canal de Beagle pour y découvrir fjords et falaises et observer l'île aux phoques et l'île aux oiseaux. En fin d'après-midi, installation à l'hôtel pour 2 nuits.

5. Ushuaia (bb - déj)

Visite panoramique de la ville. Après le déjeuner, départ pour le Parc National de la Terre de Feu, situé face au canal de Beagle, point de rencontre des océans Pacifique et Atlantique, conçu pour la préservation des animaux marins (phoques, loups de mer et oiseaux) dans leur habitat naturel. Retour à l'hôtel et dîner libre.

6. Ushuaia -> Calafate (pc)

Envol pour Calafate. A l'arrivée, installation à l'hôtel pour 2 nuits. Déjeuner, puis dégustation de desserts argentins : alfarojes et mignardises locales. Départ en 4x4 à travers les steppes jusqu'au Cerro Frias, surplombant Calafate et offrant une vue panoramique sur Torres del Paine, les aiguilles du Fritz Roy et du Lago Argentino. Retour à votre hôtel et dîner de mouton de Patagonie.

7. Calafate & Le Perito Moreno (bb - déj)

Depuis les passerelles, observation de l'imposant glacier Perito Moreno* haut de 60 m et s'étendant sur plus de 4 Km. Après le déjeuner navigation au pied du glacier pour approcher ses parois. Après-



midi et dîner libres. En option : visite d'une estancia pour découvrir la vie des gauchos et spectacle de danses, environ 100 Usd à régler sur place.

8. Calafate – Puerto Natales (Chili) (pc) (400 Km – 6h)

Départ en bus régulier pour Puerto Natales (sans guide). Panier repas en chemin. C'est par la Ruta 40 que vous rejoindrez Puerto Natales en traversant la pampa, croisant Gauchos et leur bétail. Arrivée en début d'après-midi et installation à l'hôtel pour 2 nuits. En option : visite de la grotte Milodon, constituée de plusieurs cavités rocheuses environ 60 Usd à régler sur place.

9. Puerto Natales & Torres del Paine (pc)

Visite du Parc national Torres del Paine situé entre le champ de glace et la steppe patagonienne. Ce parc recèle de paysages à couper le souffle, de sommets immaculés, de lacs aux eaux turquoise, de cascades, de rivières et de glaciers géants tels que ceux du glacier du lac Grey. Retour à Puerto Natales.

10. Puerto Natales -> Santiago (bb)

Départ pour le mirador qui offre une vue magnifique sur la ville de Punta Arenas et sur le détroit de Magellan.

Découverte des collections d'objets ethnographiques et anthropologiques du Musée Regional Salesien. Transfert pour l'aéroport et envol pour Santiago. A l'arrivée, transfert à l'hôtel et installation pour 3 nuits.

11. Santiago (pc)

Visite à pied du centre-ville historique de Santiago* : la place de la Constitution, arrêt devant le palais Présidentiel de la Moneda, continuation pour le marché central et ses étals de poissons. Déjeuner dans un restaurant typique du marché. Visite de la maison-musée La Chascona qui appartient au poète Pablo Neruda, prix Nobel de littérature.

12. Santiago & Valparaiso (pc)

Départ vers la côte pacifique et visite de Valparaiso, célèbre pour ses maisons colorées accrochées à flanc de montagne, en utilisant le funiculaire du 19ème siècle qui escalade les pentes abruptes jusqu'au mirador panoramique. Découverte de la vallée viticole de Casablanca, principale région productrice de vin blanc où une dégustation sera offerte dans une cave à vins. Retour sur Santiago et dîner d'adieu dans un restaurant typique dans le quartier bohème.

13. Santiago -> France (bb)

Transfert à l'aéroport et envol pour la France.

14. Arrivée en France

ARTICLE 4 : DÉROULEMENT DU JEU

Le principe du Jeu est le suivant :



20709196

Pour participer, il suffit de cliquer sur le bandeau du Jeu situé en Home Page ou sur la pop-up située en confirmation de commande du site de la Société OSCARO (<http://www.oscaro.com/>) et suivre les instructions mentionnées.

La participation au Jeu se fait uniquement par adresse e-mail et en répondant correctement au quiz VALEO.

Le quiz est composé de 3 (trois) questions concernant l'équipementier VALEO.

Le Jeu sera disponible sur le site www.oscaro.com du jeudi 15 octobre 2015 (à partir de 00H00) au mercredi 4 novembre 2015 (jusqu'à 23H59).

Chaque participant doit prendre connaissance du règlement complet et des principes du Jeu.
Le règlement est disponible sur la page suivante : <http://concours.oscaro.com/2015/10/grand-jeu-rallye-raid/home.html>

ARTICLE 5 : MODALITES D'INSCRIPTION

La participation au Jeu n'est pas soumise à une obligation d'achat.

Le Jeu, quant à lui, est soumis à l'acceptation des conditions de participation.

Pour accéder au Jeu, le client devra cliquer sur le bandeau du Jeu situé en Home Page ou sur la pop-up située en confirmation de commande du site <http://www.oscaro.com/> et suivre les instructions mentionnées.

Le participant pourra jouer au Jeu en inscrivant son adresse email ou en utilisant son compte personnel Facebook ou Twitter.

ARTICLE 6 : NOMBRE DE PARTICIPATIONS

Une seule inscription au Jeu du jeudi 15 octobre 2015 (à partir de 00H00) au mercredi 4 novembre 2015 (jusqu'à 23H59) et par participant est possible et pourra être prise en compte.

Toute participation est strictement personnelle. Aucune participation pour un tiers n'est possible.

La participation emporte l'acceptation pleine et entière des termes et conditions du présent règlement.



Il est entendu qu'un participant est défini comme une personne physique unique : toute utilisation d'adresses postales ou e-mail différentes pour un même participant serait considérée comme une tentative de fraude entraînant l'élimination définitive du participant.

ARTICLE 7 : DÉSIGNATION DU GAGNANT

Le Jeu est basé sur le principe d'un Quiz avec tirage au sort.

Le tirage au sort sera effectué le lundi 9 novembre 2015 par la société SPREAD pour le compte des sociétés organisatrices.

ARTICLE 8 : REMISE DES DOTATIONS

Le gagnant recevra un mail d'OSCARO pour l'informer de sa dotation.

Par la suite, il sera contacté directement par la société prestataire du package : 2LINK.

Les coordonnées indiquées pour contacter le gagnant seront celles de son adresse e-mail de participation au Jeu.

Sans identification possible des coordonnées d'un gagnant, ce dernier sera disqualifié et la dotation sera perdue et ce sans contestation ni réclamation possible de la part du participant.

Le gagnant autorise toutes vérifications strictement nécessaires à la remise de cette dotation concernant son identité et son domicile (adresse postale et/ou numéro de téléphone).

Le gagnant autorise OSCARO à transmettre ses données personnelles à la société prestataire du package aux fins de remise de la dotation.

La dotation est attribuée au seul gagnant. Elle est personnelle et non cessible.

ARTICLE 9 : DÉPÔT LÉGAL ET ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Le présent règlement est déposé à la S.C.P. HAUGUEL & SCHAMBOURG, Huissiers de Justice Associés, 14, rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 Paris.

Toute participation implique l'acceptation pleine et entière de la mécanique du Jeu, du présent règlement.

Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement se verra privé de son droit de participer au Jeu et, le cas échéant, de l'obtention des dotations et attachées.



Le présent règlement est accessible gratuitement sur le site OSCARO à l'adresse suivante : <http://concours.oscaro.com/2015/10/grand-jeu-rallye-raid/home.html>

ARTICLE 10 : RESPONSABILITÉS

La responsabilité des Sociétés Organisatrices ne saurait être encourue, si pour un cas de force majeure ou indépendant de leur volonté, le présent Jeu devait être modifié, écourté ou annulé. La responsabilité des Sociétés Organisatrices ne pourrait être engagée si une personne :

- fournissait des coordonnées inexactes ou incomplètes ne permettant pas de l'informer de son gain ou de lui faire parvenir le lot éventuellement attribué,
- ne recevait pas son lot du fait d'une faute du transporteur.

Il est précisé que les organisateurs ne peuvent être tenus responsables de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la fin du Jeu, et ce pour quelque raison que ce soit.

Les Sociétés Organisatrices ne pourraient être tenues comme responsables des perturbations sur le réseau Internet ou des difficultés d'accès au site www.oscaro.com.

Enfin, il est expressément convenu que la loi ayant vocation à s'appliquer est la loi française.

ARTICLE 11 : DÉCISION DES SOCIÉTÉS ORGANISATRICES

Les Sociétés Organisatrices se réservent le droit s'il y a lieu d'invalider et/ou d'annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes ou des dysfonctionnements sont intervenus sous quelle que forme que ce soit, et notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu ou de la détermination du gagnant.

Elles se réservent, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer le(les) prix(s) aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. La fraude entraîne la disqualification immédiate de son auteur.

ARTICLES 12 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques déposées.

ARTICLE 13 : CONTESTATION / RÉCLAMATION



Toute contestation ou réclamation relative au Jeu, à son déroulement, à la dotation attachée, et/ou au présent règlement et ses éventuels avenants devra impérativement être adressée par écrit (par lettre recommandée avec avis de réception) aux Sociétés Organisatrices aux coordonnées indiquées à l'article 1 du présent règlement.

Toute contestation ou réclamation effectuée conformément aux stipulations citées ci-dessus sera prise en considération, sous réserve de réception du courrier par les Sociétés Organisatrices, dans un délai de 1 (un) mois, à compter de la date de clôture du Jeu. Pour les réclamations relatives aux remboursements des frais de participation, de photocopie et d'affranchissement, ce délai est porté à 4 (quatre) mois à compter de la date de clôture du Jeu.

ARTICLES 14 : LITIGE

Les Sociétés Organisatrices trancheront souverainement, dans le respect de la loi française, tout litige relatif à l'interprétation et/ou à l'application du présent règlement et de ses éventuels avenants.

En cas de désaccord persistant relatif à l'application ou l'interprétation du règlement et de ses éventuels avenants ou à défaut d'accord amiable, le litige relèvera de la compétence exclusive des tribunaux français.

Le participant admet sans réserve que le simple fait de participer au Jeu régi par le présent règlement le soumet obligatoirement aux lois françaises, notamment pour tout litige qui viendrait à naître du fait d'une participation au Jeu objet des présentes ou qui serait directement ou indirectement lié à celui-ci, et ce sans préjudice des éventuelles règles de conflits de lois pouvant exister.

ARTICLES 15 : INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, chaque participant au Jeu dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression aux données le concernant.

Chaque participant peut exercer ce droit par demande écrite adressée à la Société OSCARO à l'adresse suivante : OSCARO, Service Marketing, bâtiment A1, 6 route du Bassin n°1, Port de Gennevilliers, 92230 Gennevilliers ou par mail à libertes@oscaro.com.

ARTICLE 16 : AUTORISATIONS

Tout participant autorise les Sociétés Organisatrices du Jeu auquel il a participé à reproduire et communiquer au public son nom, prénom et code postal, notamment sur le mini-site des gagnants (<http://concours.oscaro.com/2015/10/grand-jeu-rallye-raid/home.html>) par tous moyens et procédés et sur tous supports notamment sur le Site pour les besoins du Jeu et de la promotion du



20709196

Jeu, ce pendant une durée de 1 (un) an compter de la date du Jeu et pour le monde entier, sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie.

L'adresse email de chaque participant collectée par la Société OSCARO dans le cadre du Jeu, fera l'objet, d'une transmission à la Société et ce uniquement pour les besoins du tirage au sort et ne sera ni conservée, ni utilisée à d'autres fins que ce tirage par la société SPREAD.

Les coordonnées du gagnant (nom, prénom, adresse, adresse mail, n° de téléphone) de la dotation de ce jeu feront l'objet d'une transmission à la société 2LINK pour la remise de cette dotation.

